

L'Adresse—Le très hon. M. Trudeau

un cas commun à tous les systèmes fédératifs, l'existence de tensions entre les provinces, l'existence de cette tension créatrice qui fait que les deux ordres de gouvernement ont souvent des problèmes à résoudre.

Si on examine les réclamations du Québec, par exemple, pour obtenir une plus grande juridiction dans le domaine des communications, que constatons-nous? On constate que la Saskatchewan, que le Manitoba, ainsi que d'autres provinces, voudraient aussi obtenir plus de juridiction dans le domaine des communications. Pour le domaine de l'immigration c'est la même chose. Le Québec voudrait obtenir plus de juridiction dans ce domaine. On entend dire que l'Alberta a le même souci et veut aussi exercer un certain contrôle sur son immigration. Le Québec voudrait avoir une juridiction plus totale dans le domaine de la sécurité sociale, notamment par l'obtention de points d'impôt. L'Ontario le veut également.

Monsieur le président, c'est dans ce sens que lorsqu'on parle de statut particulier on se leurre. On sait que si une province, le Québec par exemple, obtenait plus de pouvoir dans la Constitution, les autres provinces voudraient exercer à peu près les mêmes pouvoirs. La preuve c'est que lorsque j'ai fait une proposition aux premiers ministres de toutes les provinces au début de septembre dernier, chacun s'est indigné parce qu'on croyait que j'offrais un statut particulier au Québec et chacun disait: Mais il faut offrir la même chose à tout le monde.

On se méprenait, bien sûr, car je n'offrais pas un statut particulier à personne. J'employais une formule vieille de plusieurs années, le «opting in», mais qu'à cela ne tienne, monsieur le président, le fait est que le statut particulier est absolument irréaliste dans ce sens qu'à la limite, chaque province, si elle veut être absolument maîtresse de son développement, disons industriel ou économique, devrait avoir de la juridiction sur la politique monétaire, fiscale, tarifaire, voir même étrangère. C'est évidemment impossible dans un pays uni. C'est évidemment impossible de donner aux provinces toutes les juridictions dont elles pourraient avoir besoin directement ou indirectement pour suivre une certaine destinée politique, une certaine orientation économique. Donc, comment est-ce que nous avons résolu ce problème au Canada, ce problème de force centrifuge d'une part, et de «nécessités centripètes», si je peux inventer l'expression, forces qui peuvent permettre aux pays d'agir d'une façon unie?

Traditionnellement, la réponse dans notre pays est venue de ce que tous les partis cherchaient des députés dans toutes les régions du pays. Traditionnellement, les conseils de ministres qui étaient créés par le gouvernement central tentaient d'avoir des représentants dans toutes les régions. Traditionnellement, les députés au Parlement fédéral faisaient de leur mieux pour être identifiés par leurs électeurs comme «leurs» représentants, et représentants de premier plan non pas de seconde zone. Tous les députés tentaient de faire en sorte que le gouvernement fédéral apparaissait dans chaque circonscription comme «le» gouvernement important pour leur circonscription.

Ce sont autant de façons qui, traditionnellement, ont été essayées. Au gouvernement central, on a essayé de répondre à ces forces centrifuges. On le faisait également par des conférences fédérales-provinciales, par ces innombrables institutions fédérales-provinciales qui permettent au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de négocier, presque par

voie diplomatique, de chercher des compromis les uns avec les autres, de chercher à rétablir l'équilibre. Cela se faisait en maintenant l'autonomie des provinces d'une part et l'autonomie du gouvernement central d'autre part. On se réunissait dans les zones qui avaient de l'intérêt pour les deux et on cherchait des compromis. C'était l'histoire de la Confédération.

● (1712)

Il y a d'autres manières de procéder. On voit, par exemple, que la constitution américaine et la constitution allemande ont pris une autre voie. Nouveau fédéralisme, fédéralisme différent en tout cas. Il s'agit dans ce système de gouvernement pour les régions, pour les provinces, pour les *länder*, et pour les États des États-Unis, de participer en quelque chose à l'administration et au gouvernement central, en élisant, dans le cas des États-Unis, un nombre égal de sénateurs à Washington pour chaque État, dans le cas des *länder* allemands, en envoyant au gouvernement de Bonn des représentants au Bundestag, désignés par les gouvernements des régions. C'est une autre sorte de fédéralisme où effectivement les régions font en quelque sorte partie du gouvernement et de l'administration du Parlement central, du Congrès central. Quel est le résultat? C'est que le gouvernement central n'a plus tellement à négocier avec les provinces, avec les États, avec les *länder*, puisqu'elles sont là, elles font partie en quelque sorte de l'instrument central. Là aussi le gouvernement fédéral est flexible si les provinces veulent en quelque sorte être présentes sur la colline parlementaire. Nous avons déjà proposé des changements au Sénat qui tendraient vers ce but. Nous sommes encore disposés à le faire. Notre position, j'ai souvent eu l'occasion de le dire, c'est que tous les changements sont possibles. Tout est possible sauf évidemment ce qui concerne la protection des droits des citoyens et, sauf évidemment aussi, toute solution qui tendrait à détruire le Canada comme pays uni, comme pays unique.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Notre position c'est que tout est possible en constitution, et que nous sommes disposés à discuter à condition que cela n'affaiblisse pas l'intégrité du pays, à condition que cela ne porte pas atteinte aux libertés fondamentales des citoyens.

Monsieur le président, il y a un cliché, un lieu commun qui est assez employé, surtout dans ma province actuellement, et qui s'appelle le *statu quo*. Ce cliché consiste à dire que le gouvernement actuel, celui que nous représentons de ce côté-ci de la Chambre est lié au *statu quo*, qu'il est rigide, et qu'il ne veut pas en sortir. Peut-être que la démonstration la plus facile à faire pour dire que nous ne sommes pas liés au *statu quo* serait de regarder en quelques détails les propositions constitutionnelles que nous avons faites de 1968 à 1977, pour changer la Constitution, pour changer justement le *statu quo*, pour montrer que le fédéralisme, non seulement a évolué, mais peut continuer d'évoluer.

Je serai bref, monsieur le président, parce qu'il y en a beaucoup à dire, je donnerai seulement les têtes de chapitre. Avant la Conférence de Victoria déjà nous avions proposé des changements profonds en ce qui concerne le Sénat, le pouvoir de dépenser, les pouvoirs fiscaux des provinces, la sécurité sociale et les services sociaux, les institutions financières et les marchés de capitaux, l'administration des problèmes de l'environnement, de l'écologie. A Victoria, nous avions proposé un